

L'Usgeres et 4 confédérations syndicales de salariés signent le premier accord sur la prévention des risques psychosociaux

Après une année de négociation, l'**Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale** (Usgeres) et quatre des cinq confédérations syndicales de salariés (la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO) viennent de signer un accord sur la prévention des risques psychosociaux dont le stress au travail dans l'économie sociale.

L'objectif de cet accord : améliorer la santé et la sécurité au travail par une sensibilisation des employeurs et des salariés sur les risques psychosociaux, en particulier le stress au travail.

Celui-ci va au-delà des dispositions figurant dans l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail et prévoit :

- une **identification des situations de travail** pouvant générer du stress au travail,
- une démarche ambitieuse de **sensibilisation** et d'**actions de formation** en direction de publics prioritaires (dirigeants, cadres, salariés, institutions représentatives du personnel),
- un **renforcement du dialogue social** sur ce sujet que les partenaires sociaux se proposent de concrétiser par l'obligation pour les branches professionnelles d'engager des négociations dans les deux ans suivant la signature de l'accord,
- une incitation à la **mise en place d'instances de concertation paritaires** sur la prévention et la santé au travail notamment afin que cette question soit également abordée dans les très petites entreprises.

Cet accord est applicable aux adhérents¹ de l'Usgeres dès sa signature.

« Cet accord constitue une étape importante dans les démarches engagées par l'Usgeres pour promouvoir le dialogue social dans les branches qu'elles fédèrent et pour renforcer la négociation

¹ A l'exception du SNEFOS



collective dans l'économie sociale. La prévention des risques psychosociaux nous invite à mettre en pratique nos principes qui posent que l'humain doit être au cœur des projets d'entreprises » souligne Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

Cet accord va être transmis à la DGCS² et à la DGT³ pour agrément et extension.

USGERES - Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 750 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'économie sociale.

² Direction Générale de la Cohésion Sociale
³ Direction Générale du Travail